

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 179 accordant le bénéfice du magasin de dépôt à M. Bodin.

n° 179

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
11 février 1950

Numéro JO  
n° 2 du 28/02/1950

Date du numéro  
28 février 1950

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** le décret du 30 décembre 1912- sur le régime financier des colonies

**Vu** l'arrêté n° 12S6 du 27 décembre -1918 réglementant l'entrée, la sortie et le trans- qui bordement les marchandises par voie mari- en time ou aérienne en Côte française des Somalis

**Vu** la demande de concession du bénéfice au du magasin de dépôt formulée le 18 janvier no 1950 par M. Pierre Bodin, pharmacien à Djibouti : Sur la proposition du directeur du port

Le Conseil privé entendu dans sa séance du 7 février 1950,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

Le bénéfice du magasin de en dépôt est accordé à M. Pierre. Bodin, pharmacien à Djibouti.

#### Art. 2

Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Le Gouverneur  
P.-H.

**SIRIEX**